



## Adhésion 2018 - Pièces à fournir



(Valable du 1 janvier 2018 au 31 Août 2018)

### Obligatoire pour inscription Starti'Jeunes

- ✚ Fiche d'inscription 2018
- ✚ Fiche sanitaire de liaison (Cerfa 10008\*02 du Ministère de la Jeunesse et des Sports)
- ✚ Copie des Vaccins (si non fourni en 2017 ou vaccination récente)
- ✚ **La cotisation de 5 €** (chèque libellé au Trésor Public, espèces, Chèque-vacances) devra être réglée **lors du dépôt du dossier**
- ✚ Le règlement Intérieur (à dater et signer par le jeune et les parents)



### Si non transmis l'année précédente

- ✚ Une photo d'identité récente
- ✚ Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (Test anti-panique valable à vie) (*obligatoire si activité kayak*)



- ✚ **Pass'Loisirs** pour résidents de Rosporden/Kernével **et** Quotient familial < 660 (donne le droit à 30 € disponible pour financer les **activités à Starti'Jeunes** jusqu'au 31/12/2017)
  - Fournir la carte de Quotient Familial (Si QF < 660 – Document fourni par la CAF)



## Inscription 2018

Nom du jeune : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Portable du jeune : .....

@ du jeune : .....

N° de sécurité sociale dont dépend le jeune : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Caisse/centre payeur : .....

Régime (info obligatoire) :  CAF N° : ..... ou  MSA N° : ..... ou  Pêche N° : .....

Nom- Prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Travail : .....

☎ Portable : ..... @ : .....

Souhaite recevoir les informations (Plannings d'activités, évènements, séjours...) par :  Mail ou  Courrier

Autres personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom - Prénom	Téléphone	Lien de parenté avec l'enfant

### Autorisations parentales pour l'année 2018:

Je soussigné(e), ..... responsable légal de l'enfant ..... autorise ce dernier dans le cadre de l'Espace Jeunes :

- ✓ A participer à l'ensemble des activités proposées durant les temps d'accueil (par l'équipe d'animateurs ou des intervenants extérieurs ; au sein des locaux de Starti'Jeunes ou en dehors).
- ✓ A rentrer seul après les activités  oui  non
- ✓ A venir et repartir librement lors des temps d'accueil libre sur les horaires d'ouverture  oui  non
- ✓ A être transporté dans les véhicules personnels de l'équipe d'animation, de manière occasionnelle et uniquement en cas de nécessité (urgence médicale, accompagnement de projet)  oui  non
- ✓ Atteste que mon enfant a souscrit à une assurance civile.
- ✓ A être photographié / filmé et autorise la diffusion :
  - Dans la presse et les supports écrits municipaux
  - Sur le site de la ville de Rosporden
  - Sur un site/blog/page Facebook afin de promouvoir les travaux réalisés

**L'adhésion à l'Espace Jeunes pour 2018: du 01/01/18 au 31/08/18 = 5.00€** Règlement au dépôt du dossier

**du 01/09/18 au 31/08/19=10.00€** Règlement au dépôt du dossier



Règlement intérieur :

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur, nous y soumettons de par le fait de l'inscription et en acceptons les termes.

**Signature des parents**

**Signature du jeune**



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON  FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui  non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non   
ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES \_\_\_\_\_

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

---



---

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

---



---



---

---

#### 4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

---

---

---

---

---

---

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

---

#### 5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) \_\_\_\_\_

---

---

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_

Père : domicile : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_ travail : \_\_\_\_\_

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) \_\_\_\_\_

*Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.*

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

---

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES  
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

---

---

OBSERVATIONS

---

---

---

---

---

---



## **Règles de vie « Starti'Jeunes »:** ***Etablissement DDCS 0290217CL000815***

### ✧ *Règlement intérieur :*

Starti'Jeunes est un service municipal, géré par la Mairie de Rosporden, ouvert sous forme d'accueil libre, à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, s'étant acquittés de leur adhésion. Starti'Jeunes est un lieu de partage, d'échange, d'information et d'expression, enclin à l'initiative et l'émergence de projets. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité et la tolérance sans aucune forme de violence psychologique, physique ou morale ou de discrimination.

C'est dans cet état d'esprit que le projet de vie de Starti'Jeunes est mis en place. Le fonctionnement doit s'organiser avec les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité de Mr Le Maire, du directeur et de son équipe.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords du local de Starti'Jeunes.

#### ◆ **Article 1 : Objet**

L'Espace Jeunes a pour but :

- De favoriser l'accueil des jeunes et de les accompagner au cours de leur adolescence
- De centraliser les demandes des jeunes et les rendre acteurs de leur temps libre
- D'entretenir et développer des relations sociales et humaines
- D'impliquer les jeunes dans la vie locale et créer des liens avec les partenaires locaux

#### ◆ **Article 2 : Inscription**

L'Espace Jeunes est un lieu ouvert à tous les jeunes de la commune âgés de 11 à 17 ans.

Une adhésion annuelle, délibérée en Conseil Municipal est demandée à chaque participant. Celle-ci permet l'accès aux différents espaces et au matériel à disposition, et à la gratuité de certaines activités proposées par l'Espace Jeunes.

- L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois le présent règlement signé et le dossier d'inscription complété.
- L'adhésion peut être revue chaque année par la municipalité.

#### ◆ **Article 3 : Tarifification Séjours/activités**

Une participation financière est demandée aux familles lors de certaines sorties et/ou activités, séjours, selon le tarif en vigueur délibéré en Conseil Municipal (voir page 4).

#### ◆ **Article 4 : Modalités de paiement**

Le règlement des sorties et/ou activités et de l'adhésion annuelle se fait à **réception de facture** (7 périodes d'environ 2 mois = après chaque vacances scolaires) selon les modes suivants :

- Par chèque : libellé à l'ordre du Trésor Public
- En numéraire
- En chèque vacances

#### ◆ **Article 5 : Horaires d'ouvertures**

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

**Période scolaire : les mercredis de 12h à 18h, les vendredis de 16h30 à 19h00, les samedis de 13h30 à 18h**

**Pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 10h à 18h**

Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement ou des activités proposées.

Des ouvertures ponctuelles, particulières peuvent être mises en place à la demande des jeunes en fonction des disponibilités des animateurs et sur projets (notamment le vendredi en soirée).

#### ◆ **Article 6 : Responsabilités et Assurance**

En Accueil Libre :

Le jeune « adhérent » est considéré sous la responsabilité de « Starti'Jeunes » dès qu'il rentre dans la structure sur les heures d'ouverture précisées ci-dessus. Il doit impérativement signaler au personnel d'animation son arrivée au local et s'inscrire sur la feuille de présence.

**A partir du moment où il sort du local, il n'est plus sous la responsabilité de « Starti'Jeunes »**

En Activité :

Le jeune « adhérent », est sous la responsabilité de « Starti'Jeunes », sur le temps d'activité à laquelle il se sera inscrit au préalable.

**« Starti'Jeunes » vous recommande de souscrire une assurance en *individuel accident* et en *responsabilité civil* tel que prévu dans l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

#### ◆ **Article 7 : Les espaces disponibles**

L'Espace jeunes au complexe sportif de Rozanduc est mis à disposition des adhérents :

3 Grandes salles dont un espace détente et salle d'activités (jeux de société, lecture, billard, baby-foot, table de tennis de table), la cuisine... les autres salles seront aménagées par les jeunes selon leurs envies (Cyber Espace, local music, atelier menuiserie, mécanique...).

- Ceux-ci ne doivent pas faire l'objet de dégradations.

Les vélos, scooters et autres cyclomoteurs doivent être correctement garés aux endroits réservés, les casques peuvent être déposés à l'intérieur du local à l'endroit prévu à cet effet. Nous conseillons également aux propriétaires de vélo, scooter ou vélomoteur de s'équiper et d'utiliser un système antivol.

#### ◆ **Article 8 : Implication des jeunes**

L'implication des jeunes est au cœur de notre projet pédagogique (consultable sur place). Nous souhaitons que ces derniers soient acteurs dans l'animation de Starti'Jeunes, pour les sorties et activités, les animations ponctuelles ou permanentes, les séjours, etc. Les animateurs sont présents pour les accompagner dans leurs projets.

#### ◆ **Article 9 : Le matériel**

Du matériel (babyfoot, billard, table de tennis de table, jeu de fléchettes, fauteuils, canapés, téléviseur, lecteur DVD, jeux de société, matériel de sport...) est mis à disposition des adhérents sans contrepartie financière et en toute liberté.

Cependant, une attention particulière est portée sur les points suivants :

- Tout objet dégradé ou cassé sera payé ou remplacé par son auteur.

- Le matériel doit être partagé et ne pas faire l'objet de monopolisation.

- Ne pas oublier l'expression « Qui salit, nettoie », tous papiers ou autres détritiques sont à mettre à la poubelle.

- Le local doit être tenu propre et l'espace rangé et nettoyé après chaque activité.

#### ◆ **Article 10 : Les activités**

Des activités régulières ou ponctuelles seront mises en place par l'équipe d'animation ou à la demande des jeunes :

- Une participation financière sera demandée aux jeunes pour chaque activité payante.
- Le « Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en ACM » est obligatoire pour la pratique des activités nautiques. (*l'art. 3 de l'arrêté du 25 avril 2012*)
- Un certificat médical autorisant toutes pratiques sportives sera demandé lors de l'inscription au séjour ou lors de la pratique d'une activité sportive spécifique.

Des moyens de transport peuvent être utilisés tels que la voiture, le fourgon/minibus ou encore le bus durant les activités.

- L'inscription aux activités se fera auprès de l'équipe de Starti'Jeunes. Celles qui demandent une participation financière seront **validées par retour du bon d'inscription joint au programme d'activités. Annulation possible 3 jours avant l'activité.**

En cas d'absence, un certificat médical sera exigé sinon l'activité sera facturée.

#### ◆ **Article 11 : Consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants**

La loi N° 91-32 du 10 janvier 1991 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La cigarette est interdite dans le local et dans les éventuelles salles mises à leur disposition.

La consommation d'alcool est interdite sur le site de l'Espace Jeunes, c'est-à-dire dans tous les locaux repérés comme étant utilisés par les jeunes ainsi qu'aux alentours du local.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure (espaces repérés comme utilisés par les jeunes).

La consommation de produit stupéfiant ou d'alcool entraînera un signalement à la famille, une rencontre avec les parents ainsi qu'une application stricte de la loi.

#### ◆ **Article 12 : Engagement**

Le présent règlement est établi pour assurer un cadre de vie agréable à Starti'Jeunes et doit être respecté de chacun; son non-respect entraînera :

- dans un premier temps, une rencontre entre la famille, le jeune, l'animateur et l'élus référent.
- dans un second temps, une sanction selon la gravité, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de Starti'Jeunes.

#### ◆ **Article 13 : Les documents à fournir**

Afin d'adhérer à l'Espace Jeunes, les parents devront fournir

- La fiche sanitaire dûment remplie, accompagnée de la copie des vaccins
- La fiche d'adhésion accompagnée du règlement + une photo d'identité (récente).
- Le présent règlement dûment signé (un exemplaire à conserver, le second à retourner).
- Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques.
  - Le(s) parent(s) ou responsable légal, s'engage à informer à tout moment l'organisateur d'éventuels changements au regard des informations fournies dans les différents documents d'inscription.

#### ☞ **Les sanctions :**

**Le non-respect des règles établies pourra entraîner des sanctions qui seront exposées à l'ensemble du groupe ou au jeune concerné. Suivant le niveau de non-respect, l'organisateur accordera la sanction adéquate. Toutes sanctions seront soumises à discussion au niveau de l'équipe afin d'aboutir à une sanction la plus éducative possible.**

*Date, Signature du jeune du jeune et des parents avec mention « Lu et Approuvé »*



**«STARTI' JEUNES»**  
**TARIFS 2018**

**Adhésions**

(du 01/01/18 au 31/08/18) = 5.00€

(du 01/09/18 au 31/08/19)=10.00€

**Activités à la demi-journée (moins de 2 h)**

Activités spécifiques de l'espace jeunes 2.00 €

Activités extérieures sans prestataires de service 4.00€

Activités extérieures avec prestataires de service 6.00€

**Activités à la journée 7€ (plus de 2h)**

Activités spécifiques de l'espace jeunes

Activités extérieures sans prestataires de service

Activités extérieures avec prestataires de service

**Sorties exceptionnelles** supérieures à 12€ (concerts, matchs...)  
participation 70 % au coût TTC de la sortie

**Ventes**

La part de gâteau 1.00 €

La boisson 1.00 €

Gestion par l'association des usagers AJT Rosporden.

**Camps**

Camp d'hiver (NANTES) 30.00€

Camp de printemps (OUESSANT) 60.00€





## Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautique en ACM

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) .....

Titulaire du (Titre ou diplôme professionnel n°) .....

Certifie que : (Nom et prénom du mineur).....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Epreuves effectuées en piscine / sur le lieu d'activité (*occulter la mention inutile*)

Epreuves effectuées avec / sans brassière de sécurité (*occulter la mention inutile*)

Fait le (date et lieu)

Signature

Obligatoire pour la pratique d'activités nautiques.

